

## **MAIRIE DE MALLEVAL**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2017**

**Présents :** TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, ROCHE Annie, BELIN Philippe, MAYER Danielle, ANTOINE Floriane, VERCASSON Patrick, MARET Philippe,

**Pouvoirs:** Suzette PUY à Roselyne TALLARON, Sabine DUMOULIN à Philippe MARET, Romain CELLARD à Annie ROCHE

**Excuses :** MARTO Louis Philippe

Annie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal des derniers conseils qui se sont tenus les 22 et 30 juin 2017, qui sont adoptés à l'unanimité

*Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal*

#### **1 Remboursement transports scolaires**

Madame Le Maire rappelle la délibération du 5 juillet 2004 fixant les modalités de remboursement des frais de transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans le cadre du regroupement pédagogique mis en place en 1992.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de continuer à prendre en charge les frais de transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans les mêmes conditions que celles fixées dans la délibération du 5 juillet 2004.

Le coût de la carte de transport est de 110€ pour l'année scolaire 2017-2018

#### **2 Décision Budgétaire Modificative**

➤ Budget commune

Cette décision concerne l'amortissement d'une subvention et le reversement du fonds de péréquation :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 2 329	
Chapitre 014 Fonds péréquation des ressources interco	+ 2 111	
Chapitre 68 Dotation aux amortissements	+ 218	
<b>Investissement</b>		
Chapitre 21 amortissements	+ 218	
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section		+ 218

#### **3 Personnel communal**

##### **a. Création de poste**

Un agent peut prétendre à un avancement au grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emploi :

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade actuel : Adjoint technique

Avancement de grade possible : Adjoint technique principal de 2ème classe

Temps de travail 15h hebdomadaire

La proposition est adoptée à l'unanimité

##### **b. Heures supplémentaires**

Mme le Maire expose au conseil que certains agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires à sa demande. Afin d'indemniser ces heures il convient d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le conseil décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les cadres d'emploi des adjoints techniques et administratifs à l'unanimité.

### **c. Adhésion commune Contrat Groupe**

Mme le Maire expose qu'il est proposé au conseil une adhésion à un contrat collectif de prévoyance sans participation de l'employeur avec le groupe Intériale.

La formule proposée est la garantie de base niveau 3 soit : maintien de salaire à 95 % du traitement indiciaire brut + nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire.

L'adhésion est facultative. Le contrat propose une 1ère garantie maintien de salaire (au-delà de 90 jours d'arrêts maladie). D'autres garanties sont cumulables : garantie invalidité, retraite pour invalidité et décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

Garanties Taux de cotisations TTC : Garantie de base maintien du salaire à 95 % en cas d'ITT 1,01 % Options (au choix des agents) + Garantie maintien du salaire à 95 % en cas d'invalidité + 0,34 % + Garantie complément de retraite suite à une invalidité + 0,52 % + Garantie capital Décès/PTIA à 100 % du salaire annuel + 0,35 %

Si l'agent prend toutes les options, il bénéficie d'un taux de cotisation préférentiel de 2,02 % au lieu de 2,22 %.

Cette offre collective présente de nombreux avantages par rapport à un contrat souscrit individuellement : pas de questionnaire de santé, pas de délai d'attente, pas de limite d'âge à l'adhésion, un tarif collectif préférentiel sans tranche d'âge qui peut baisser avec le taux de mutualisation de la collectivité.

Dans ce contrat, le seul engagement que prend la collectivité est de gérer administrativement les dossiers : prélèvement des cotisations sur fiche de paye, reversement à la mutuelle, transfert des éléments de paie suite à arrêt maladie etc.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe de mutuelle prévoyance Intériale, sans participation employeur et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents.

### **4 Cantine municipale : repas de substitution pour toute confession**

Une famille a fait la demande que soit servi à la cantine un repas de substitution les jours où de la viande de porc est servie.

Une circulaire édictée par le ministre de l'intérieur en août 2011 rappelle les règles afférentes au principe de laïcité « la cantine scolaire est un service public facultatif » et qu'il appartient à chaque organe délibérant de poser des règles en la matière.

Après que chacun se soit exprimé, Madame le Maire propose au conseil un vote à bulletin secret.

Pour ou contre les repas de substitution pour toutes les confessions : par 5 voix pour et 6 voix contre, la demande est rejetée.

### **5 Indemnités des élus – régularisation suite à changement d'indice**

Mme le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 10 avril 2014 fixant les indemnités des élus comme suit : 8,25% de l'indice 1015. Suite au changement d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017, il convient de reprendre une délibération en mentionnant « fixe l'indemnité des élus au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Adopté à l'unanimité.

### **6 Indemnité du Percepteur**

Mme le Maire rappelle que la trésorerie de Pélussin a fermé au 31 décembre 2016. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 notre comptable est le Trésorier de Saint Chamond. Il apporte un soutien réel à la commune dans la gestion quotidienne de ses finances.

Monsieur BALMONT nous a adressé l'état liquidatif de son indemnité, soit 334,43€. Il est proposé de lui verser cette indemnité.

Par 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention, la proposition est adoptée.

## **7 Convention ACTES avec la préfecture (transmission dématérialisée des documents budgétaires)**

Madame le Maire rappelle au le Conseil Municipal que, dans le cadre du développement de l'administration électronique dans la Loire, le Département en partenariat avec la Préfecture ont mené un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales (ACTES).

Par délibération de juin 2012 Mme le maire avait été autorisée à signer les conventions correspondantes.

Cette convention arrive à échéance, il convient de la renouveler.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, concerne tous les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents budgétaires)

A l'unanimité, le Conseil autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention.

## **8 Subvention enveloppe parlementaire**

Par délibération nous avons sollicité Dino Cinieri, Député pour une subvention dans le cadre de son enveloppe parlementaire pour le transport des élèves de l'école de Lupé à Mallevall dans le cadre des TAPS

Les services nous ont informés qu'il est impossible de subventionner du fonctionnement.

Le conseil, à l'unanimité propose de présenter le dossier chaufferie.

## **9 DOSSIERS EN COURS**

- **Assainissement village** : le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet NALDEO pour un montant de : tranche ferme : 11 662€ et tranche conditionnelle : 21 658€.
- **Numérotation des rues** : le travail de repérage est terminé. Les panneaux sont commandés. La pose devrait intervenir d'ici un mois et demi. L'entreprise retenue est JS concept pour un montant total de 10 901,04 euros. Une subvention « enveloppe parlementaire » de Mr FOURNIER, sénateur, sera perçue pour un montant de 4 500 € . Les habitants recevront un courrier avec leur nouvelle adresse et le numéro qu'ils devront apposer à l'entrée de leur habitation.
- **Contrats aidés** : Sylvain Nicollet a été recruté dans ce cadre et son contrat arrive à terme le 3 octobre 2017. Cette mesure ne sera pas reconduite.  
Cet agent s'est parfaitement intégré à l'équipe. Dans le cadre de son contrat aidé nous avons bénéficié d'une aide mensuelle de 651€ sur un coût (salaire net + charges) de 875€, le reste à charge de la commune était de 223€.

Madame le Maire propose de garder cet agent à raison de 5h/semaine. Le conseil décide à l'unanimité de lui proposer un contrat pour 7 h/semaine à répartir selon les besoins du service à compter du mois de novembre pour une période de 2 mois.

- **Chaufferie de l'école** : le marché a été attribué à l'entreprise CHAMPALIER associée aux entreprises BONNEFOND CHAUFFAGE et PITIOT MACONNERIE pour un montant de 84 904€. Les travaux sont en cours. Dino CINIERI, député, participe avec son enveloppe parlementaire à hauteur de 2500 euros.
- **Scouts de France**  
Durant l'été, les scouts de France conjointement avec le Parc du Pilat et la commune ont participé à un chantier de réouverture d'un chemin qui va de Chantel à Chanson, le long duquel a été mis à jour un lavoir de la fin du XIXème siècle. La qualité de leur travail ne s'est pas démentie.
- **Départ en retraite de Michèle TRANCHAND** : est approuvée la proposition de Mme le Maire d'organiser cette cérémonie lors de la réception du personnel en fin d'année.
- **Désherbage bibliothèque**  
Il est demandé l'autorisation de procéder à un désherbage du fonds, à savoir tri et vente des livres retirés. Le conseil à l'unanimité donne son accord.